Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260319-DEL20260310_13-DE

Réf. : DEL20260310-13

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h38, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2026

PRESENTS (14) M. LAUNAY Guénaël, Mme ROUAUD Louise, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :
M. ROGER Grégory, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.
M. RIALET Kévin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à Mme ROUAUD Louise.
Mme LUCAS Marie-Thérèse, ayant donné pouvoir à M. CHOTARD Alain.

ABSENTS (1) :
Mme GICQUEL Lauréline.

Délibération DEL202600310-13 – MONTANT DU LOYER DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la création de la Maison Médicale située au n°6, rue de la Barrière et au vu de l'arrivée d'une médecin à compter du 1er avril 2026 de soumettre à l'assemblée le montant du loyer du contrat bail professionnel qui sera signé entre la locataire et la commune. Le montant proposé a été étudié et fixé lors d'échange avec la médecin. Aussi, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel à 250,00 € hors taxes et hors charges (avec une gratuité pour la première année).

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la proposition de fixer le loyer mensuel de la Maison Médicale (n°6, rue de la Barrière) à 250,00 € hors taxes et hors charges (avec une gratuité pour la première année).
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité (Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions) des membres présents ou représentés :

Approuve la proposition de fixer le loyer mensuel de la Maison Médicale (n°6, rue de la Barrière) à 250,00 €hors taxes et hors charges (avec une gratuité pour la première année).
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Guénaël LAUNAY



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 19/03/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 19/03/2026